Image not found or type unknown

Question concernant la garde à vue d'un mineur

Par **LorenzoLange**, le **13/03/2012** à **01:23**

Bonjour,
J'ai une question concernant la garde à vue d'un mineur :
Que se passe t'il lorsqu'un mineur devient majeur pendant sa garde à vue ? Le régime de garde à vue qui lui est applicable continue t'il d'être celui du mineur ou bascule t'il imméditament sur le régime applicable au majeur ?
Merci de votre réponse.

Par **citoyenalpha**, le **16/03/2012** à **13:19**

Bonjour

Lorsque les faits se sont produits alors que l'auteur présumé était mineur le régime des mineurs s'appliquent.

Toutefois à partir de 16 ans le mineur n'a point d'avantage concernant la mesure de garde à vue par rapport à un majeur.

Restant à votre disposition.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés